



Harcèlement sans preuve d'un voisin

Par PaulAnonyme

Bonjour,

J'ai de gros problèmes avec un voisin et je ne sais pas comment me défendre.

Je suis locataire d'un moulin en rase campagne. J'ai vite compris que je devais me méfier de mon voisin direct, lorsqu'il commençait à accuser tous les autres voisins du hameau (des gens charmants) de toutes sortes de choses invraisemblables, dès notre première conversation. Ces même voisins ont tous fini par me conseiller de me méfier de lui. Mes propriétaires étaient discrets sur le sujet, puis ont fini par admettre qu'ils avaient de gros problèmes avec lui. Tout a commencé avec la revendication du barrage, collé au moulin. En effet, ce voisin possède le terrain de l'autre côté de la rivière, et prétend que le barrage attendant au moulin lui appartient. Ce que conteste mes propriétaires car ce barrage sert à faire fonctionner le moulin, toujours en fonction. Il y a la possibilité d'ouvrir ou de fermer la cascade, ce qui a pour effet de modifier le niveau de la rivière en amont. Ce voisin a de lointains souvenirs d'enfance où il avait le possibilité de se baigner sur notre terrain, du temps où il appartenait à son père. Il m'a déjà confessé qu'il "avait les boules" de ne plus pouvoir en profiter, depuis que son père l'avait vendu, il y a 40 ans.

Cette histoire de barrage ne me concerne pas directement mais a des répercussions sur notre rapport. En effet, je ne suis pas en conflit ouvert avec cette personne, car j'avais fait le choix stratégique de m'en faire un ami, dès le départ. Aucun autre voisin que moi ne lui adresse la parole. Il n'a pas d'emploi, pas de compagne, a de fortes tendance à l'alcoolisme et la toxicomanie. Ce qui fait de lui quelqu'un d'extrêmement lunatique. J'ai tout de même fait l'effort d'accepter ses propositions d'apéro à toute heure. Il s'est donc beaucoup confié à moi. J'ai vite compris que le sujet du barrage était un sujet sensible. Plus il boit et plus il prétend qu'il est le gardien de cette rivière, nostalgique du temps où sa famille possédait les deux rives, ainsi que le moulin. Plus il boit et plus il crache sur tous ses voisins, et plus particulièrement sur mes propriétaires. Ces derniers ont avoué que cette histoire de barrage était parti très loin, avec des menaces physiques. Il y a même eu un dépôt de main courante. Ces menaces ont été le résultat d'une longue cohabitation faites d'actions fourbes de sa part. Il a construit plusieurs grillages dans la propriété du moulin, ainsi qu'un rehaussement de la chaussée juste devant notre portail, ce qui rend très compliqué les manoeuvres en voiture. Il aurait même affirmé l'avoir construit pour "emmerder" mes propriétaires, du temps où ils logeaient au moulin. Il prenait également un malin plaisir à faire venir régulièrement la gendarmerie, justifié par des accusations sans fondement (construction sans permis ou autre). La gendarmerie le connaît bien et n'est pas en bon terme avec ce citoyen turbulent, mais visiblement irréprochable vis à vis de la loi.

Je pensais pouvoir me dédouaner de cette histoire qui concerne plutôt mes propriétaires. Mais notre relation commence à prendre une tournure toxique...

Cet homme seul est très demandeur en compagnie. Rien de nocif ne se passait tant que je répondait à sa demande. Mais dès lors que j'ai commencé à décliné ses apéros, des nuisances ont commencé à apparaître. Ca a commencé avec une tonte abusive de son terrain, dès que nous profitons du jardin avec ma copine, en insistant énormément sur les partie attenante à notre propriété.

Puis il a commencé à carrément débarquer sans prévenir à plusieurs reprises dans notre jardin, prétextant des demandes étranges.

Des déjections de son chien devant notre garage. Je précise que je n'ai plus de portail depuis longtemps.

Lorsque mes parents sont venus me rendre visite, leur peneu s'est retrouvé avec une vis qui l'a dégonflé. Il est arrivé la même chose lorsque ce sont des amis qui sont venus à leur tour. J'ai vu qu'il y avait une dizaine de vis dans l'allée devant chez nous. Mon propriétaire m'a confié qu'il lui était arrivé la même chose, et que ce voisin avait simplement rétorqué qu'il avait sûrement fait tomber ces vis par inadvertance.

Je sais qu'il vient chez nous quand nous sommes absents, car il m'a avoué un jour qu'un ami à lui avait remarqué un leurre de pêche accroché aux branches. Et je sais que celui-ci était accroché dans le bassin en contrebas de la

cascade. Ce bassin appartient intégralement à notre propriété car notre jardin en fait le tour. Lui possède une des rives en amont de la cascade. Il devait donc être chez moi pour ramasser ce leurre.

D'autres détails dans nos conversations ont trahi le fait qu'il était déjà venu chez nous, lorsqu'il parlait de choses qu'il ne pouvait pas voir de chez lui.

Je retrouve régulièrement des éclats de verres dans la bassin, dans lequel nous nous baignons.

Ayant un problème de fouine dans ma maison, j'ai récemment installé un piège photographique pour en apprendre plus sur la routine de ce nuisible. Mais j'avais également en tête de capturer un autre nuisible, mon voisin ! Sauf que voilà, après 2 jours d'absence, le piège photo que j'avais laissé dans le jardin a disparu... Je précise que nous habitons un hameau isolé, où il n'y a aucun passage...

Avec ce vol, je me suis dit qu'il fallait réagir afin d'enrayer ces nuisances toxiques.

Le problème est que je n'ai évidemment aucune preuve de ce harcèlement. Mais le village entier le considère comme fou, et m'avait affirmé qu'il tenterait sûrement de nous faire déménager. Je cherchais à le défendre au départ, mais je commence sérieusement à le détester.

Quelqu'un aurait-il un conseil ?

Merci infiniment d'avoir pris le temps de lire cette histoire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vu l'ambiance, vous avez intérêt à mettre en place une clôture+portail pour éviter les intrusions - avec autorisation de votre bailleur, qui peut même accepter d'en partager les frais.

Vous pouvez aussi vous abonner à une télésurveillance : les caméras sont surveillées en permanence et reliées à un central qui envoie la police en cas d'intrusion ou de vol de la caméra.

Etant locataire, vous avez aussi toute liberté de partir ailleurs.

Par PaulAnonyme

Malheureusement une clôture n'arrêterait pas cette personne. Il pourrait s'introduire par de multiples endroits via la rivière.

Je songe en effet à m'équiper de caméras mais c'est un coût important.

Pour ce qui est de partir, il n'en est pas question. Nous avons mis une année à trouver ce logement car la région est saturée. Et je ne lui ferai pas ce plaisir et le laisser dicter sa loi.

Merci

Par vivi2501

""

Peut-on porter plainte sans preuve réelle ?

un clic sur le lien ci-dessous :

[url=https://www.amalgame.fr/porter-plainte-sans-preuve-reelle/]https://www.amalgame.fr/porter-plainte-sans-preuve-reelle[/url]

"

"

Vous pouvez porter plainte auprès du procureur de la République.

Il faut envoyer une lettre sur papier libre au tribunal judiciaire du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435#:~:text=Le%20d%C3%A9p%C3%B4t%20de%20plainte%20permet,du%20procureur%20de%20la%20R%C3%A9publique]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435#:~:text=Le%20d%C3%A9p%C3%B4t%20de%20plainte%20permet,du%20procureur%20de%20la%20R%C3%A9publique[/url]

"

Par yapasdequoi

Porter plainte sans preuve ne sert à rien....

PaulAnonyme J'espère que vous n'attendez que des réponses légales ?

Sans clôture vous n'avez quasiment aucune chance de le prendre sur le fait. Et donc aucune chance d'avoir une preuve de ses intrusions illégales ni de ses méfaits.

Une clôture peut être franchie aisément, c'est partiellement vrai, mais pour se sauver c'est surtout moins rapide.

Vous pouvez aussi y mettre un chien qui aboie et effraye les intrus. Evidemment il faut qu'il soit bien dressé (ne mange pas n'importe quoi et n'aboie pas sans raison.)

Ensuite une télésurveillance (pas seulement une caméra) permet d'avoir un témoignage certifié par le centre de télésurveillance.

Il n'est pas non plus interdit de mettre un détecteur de présence avec une sirène (en respectant les limites légales de durée et de puissance bien sûr)

Et si vous ne voulez pas partir, il va bien falloir soit vous protéger soit subir.

Par AGeorges

Bonjour PaulAnonyme,

Ayant eu un terrain avec de l'eau en limite, je connais quelques règles.

1. S'il s'agit d'un cours principal, il appartient au domaine public.
2. S'il s'agit d'un cours secondaire, il appartient par moitié à chacun des voisins (dans mon cas, j'avais fini par acheter le terrain de l'autre côté, ce qui me rendait propriétaire du bout de bras ...).
3. Si l'un des voisins a installé un système hydraulique pour un but quelconque, il y a des règles qui sont définies par une servitude mentionnée dans l'acte de vente (et reconduite de vente en vente). Par exemple, si vous réduisez le débit général d'eau pour faire monter le niveau en amont et augmenter la puissance hydraulique, il peut vous être demandé de "réduire" votre barrage pour améliorer l'écoulement. C'est à voir avec vos propriétaire, ses engagements à cet égard sont aussi les vôtres.

Par TUT03

Bonjour

la carte dite de cassini peut vous aider à déterminer ce qui appartient à qui, notamment du barrage, du bief et de la chute de votre moulin , ceci ne réglera pas tous vos problèmes mais si c'est un nostalgique, il a peut être un peu de respect pour les informations qui sont actées et reconnues par cette carte

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-cassini>